

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1387

présenté par

Mme Martine Faure, M. Bréhier, M. Bloche, Mme Corre, M. Feltesse, M. Belot, M. Léautey et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 12

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« services et ressources numériques »

les mots :

« ressources, contenus et services numériques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel : cohérence de dénomination entre les différents articles de la loi sur l'utilisation des expressions « ressources », « contenus » et « services ».

Une ressource peut être un contenu ou un service.